



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
16 novembre 2013
Français
Original: anglais

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Trente-neuvième session

Varsovie, 11-16 novembre 2013

Point 15 de l'ordre du jour

Programme de travail sur la clarification des objectifs chiffrés de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie des pays développés parties

État d'avancement du programme de travail sur la clarification des objectifs chiffrés de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie des pays développés parties

Projet de conclusions proposé par le Président

Additif

Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

À sa trente-neuvième session, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique a recommandé à la Conférence des Parties d'examiner et d'adopter à sa dix-neuvième session le projet de conclusions ci-après:

Projet de conclusions sur le programme de travail sur la clarification des objectifs chiffrés de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie des pays développés parties

1. La Conférence des Parties a noté que l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) avait entrepris à sa trente-huitième session, en application du paragraphe 13 de la décision 1/CP.18, son programme de travail sur la clarification des objectifs chiffrés de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie des pays développés parties, figurant dans le document FCCC/SB/2011/INF.1/Rev.1.

2. La Conférence des Parties a également pris note des progrès réalisés dans le cadre du programme de travail ainsi qu'il ressortait des conclusions formulées par le SBSTA à ses trente-huitième et trente-neuvième sessions, y compris:

a) La rencontre consacrée, en marge de la trente-huitième session du SBSTA, aux objectifs chiffrés de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie des pays développés parties et le rapport correspondant¹ ainsi que la réunion d'information technique sur la notification des activités liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie, tenue à l'occasion de la trente-neuvième session du SBSTA;

b) Le document technique sur les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie des pays développés parties, notamment les hypothèses, les conditions, les analogies et les différences en matière de démarches et une comparaison de l'ampleur des efforts de réduction des émissions, établi par le secrétariat pour examen à la trente-neuvième session du SBSTA².

¹ FCCC/SBSTA/2013/INF.10.

² FCCC/TP/2013/7.